



COMMUNE DE TARADEAU

**COMPTE-RENDU
(relevé des délibérations)
Du CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 DÉCEMBRE 2018
A 19 HEURES**

L'an deux mille dix huit , le mercredi 19 décembre à 19 h 00, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, Mairie de Taradeau 38, route de Flayosc à TARADEAU, sous la présidence de Monsieur GALLIANO Gilbert, Maire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

Questions inscrites à l'ordre du jour :

1. Demande de subvention au titre de la DETR 2019.

Présents : Monsieur GALLIANO Gilbert, Monsieur DAVID Albert, Monsieur CAMILLERI Jean-Pierre, Monsieur PEDRONI René, Madame PERRET-JEANNERET Nathalie, Madame PEYRONNET Christine, Madame MANFREDINI Maryse, Madame ROUX Marlène, Monsieur AUDIBERT Jean-Claude, Madame CARTA Natacha, Monsieur AUGERO Christian, Monsieur PILLET Alain, Monsieur MERTZ Gérard, Monsieur BRESSAND Hervé

Pouvoirs : néant.

Excusé(s) : Madame TRONCHONI Magali, Madame BOUTTIER Sylvie, Madame TRIQUENEAUX Patricia, Monsieur GRASSIN Cyril

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur BRESSAND Hervé, conseiller municipal, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

En préambule :

Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente du 4 décembre 2018

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil du 4 décembre 2018.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 décembre 2018 est adopté à l'unanimité sans observation.

1 – Demande de subvention au titre de la DETR 2019.

Rapporteur : CAMILLERI Jean-Pierre.

Par délibération en date du 22 février 2018, le conseil municipal a décidé de la création de la 1ère opération Extension et réhabilitation de l'école "Jean Reynier", inscrite dans un programme plus large d'extension de l'école.

Cette opération pluriannuelle s'étalera sur un minimum de 3 ans, de 2018 à 2020, sur des estimations initiales (482 000 € H.T) proposées par notre AMO (Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage), la société BRED AMO.

Un marché de Maîtrise d'œuvre a été lancé sur ces bases et attribué en août dernier à un groupement d'architecte et bureaux d'études, DEVULDER.

Sur la base du programme, le groupement de maîtrise d'œuvre a présenté une estimation sommaire qui est de 1 275 000 € HT.

Le calendrier prévisionnel est modifié et étalé sur 3 ans.

Il conviendra de délibérer à nouveau pour modifier l'échéancier de l'opération.

Cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre DETR 2019.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à déposer un dossier au titre de la DETR 2019 pour l'opération n°1 avec un plan de financement suivant :

Montants estimés arrondis de l'opération	1 275 000 € H.T.	1 530 000 € TTC
---	-------------------------	------------------------

Financeurs sollicités	Montant sollicité (en €) en HT	Taux
Etat (DETR 2019)	382 500 €	30%
Région FRAT (Fond Régional d'Aménagement du Territoire)	382 500 €	30%
Département (126 000 attribué en 2018)	126 000 (2018) 129 000 €	20%
Union Européenne (FEDER)	0	0%
<i>Sous-total financeurs publics</i>	1 020 000 €	80%
Autofinancement	255 000 €	20%
Emprunt	255 000 €	
<i>Sous-total commune</i>	255 000 €	
TOTAL général = coût de l'opération	1 275 000 €	100%

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer :

- pour approuver le plan de financement,
- pour approuver la demande de subvention proposée par Monsieur le Maire et les conditions qui en découlent,
- de charger Monsieur le Maire à adresser la demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adopter cette délibération.

La séance est levée à 20 h 06.

Vu pour être affiché, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des collectivités territoriales.

Le 26/12/2018

Le Maire,
Gilbert GALLIANO

